

Commission particulière du débat public sur le prolongement du RER E
 Tour Pacific – Bâtiment Est - 11, cours Valmy – 92977 Paris La Défense 7
 Tél : 01 73 29 45 74 – Fax : 01 73 29 45 77
 contact@debatpublic-rer-e.org



Votre question :

J'ai assisté hier à la réunion tenue à Poissy. Si les documents projetés et la tenue du débat étaient de qualité, j'ai trouvé certaines réponses fournies par RFF et le STIF assez approximatives. Je poserai donc quelques questions relatives à Poissy dans des sujets séparés, pour permettre des réponses mieux ciblées *****

Question : Quelle est la nature précise des travaux envisagés à Poissy côté Villennes pour prolonger la voie 2 bis ? Envisagez vous de poser un tablier de pont supplémentaire Rue de la gare ? Attention au gabarit de passage des poids lourds dans ce cas, le profil de la route est très particulier Envisagez vous un prolongement au delà du pont de cette rue vers Villennes, sur quelle distance, et la modification du talus? Ce talus est inclus dans le périmètre du PPRI et considéré comme un obstacle au reflux des crues. Sa modification est soumise à des prescriptions très rigoureuse. Quelle protection envisagez vous pour les habitations, qui au niveau de la Rue de la Gare, se situe à 10 mètres !!! de la plate forme actuelle.?

La réponse du maître d'ouvrage :

Il convient d'abord de préciser qu'au débat public, RFF et le STIF n'en sont qu'au stade des études préalables, ce qui explique que des réponses techniques précises ne peuvent pas toujours être apportées. Si les études étaient déjà trop avancées, la qualité des échanges pourrait en souffrir. A un stade plus avancé des études, il y aura d'autres procédures de concertation et l'enquête publique.

En gare Poissy, il est proposé de procéder à des aménagements en entrée et sortie de gare.

En entrée de gare, les aménagements sont proposés au niveau du site PSA :

- ajout de 2 communications à 120km/h au niveau des anciens quais Talbot entre les voies 1ter-2bis et les voies 2bis-2
- réalisation d'une voie de tiroir de 436 m de long nécessite de disposer d'une emprise de 1 350 m² appartenant à PSA.

En sortie de gare, les travaux portent sur l'aménagement du débranchement par une troisième voie pour accéder à la voie 2bis. Cet aménagement est réalisable sans sortir des emprises du talus. Un mur de soutènement sera à réaliser ainsi que la modification des 2 ouvrages d'art (élargissement avec un tablier d'une voie prenant en compte le gabarit routier) et la démolition d'une partie du bout du quai. Cette voie débute par un appareil à 120km/h avec une voie nouvelle de 550 mètres.

Ces travaux seront bien évidemment réalisés dans le cadre législatif qui s'impose en concertation avec les services concernés (Police de l'Eau notamment).